



# SAINT BARTHELEMY



## BULLETIN MUNICIPAL AOUT 2013



**1 - Edito**

**2 - Budget - Travaux**

**3 - Logement - Cadre de vie – Travaux**

**4 - Nos enfants**

**5 - Les associations**

**6 - Informations pratiques - Divers**

### L'agenda

Vendredi 23 août

Marché du terroir – parking de la mairie

Du 23 au 25 août

Fêtes annuelles - fronton

Dimanche 13 octobre

Courses du Seignanx - fronton

### L'édito

*A quelques mois de la fin de notre mandat municipal, il est temps de vous présenter les réalisations et projets en cours.*

*La mise en service de la station d'épuration, le lotissement communal, les logements sociaux, le columbarium, la rénovation du fronton et bientôt celle de l'Eglise, l'entretien des voies communales, la création de l'accueil collectif de mineurs (centre de loisirs intercommunal), au niveau communal la liste est longue.*

*Mais sans faire table rase du passé, il faut se tourner vers l'avenir et profiter de ces quelques mois pour mettre sur les rails la construction de notre salle communale qui nous fait tant défaut.*

*Alors retroussons-nous les manches et partons à la pêche aux subventions sans lesquelles notre projet se noiera dans l'Adour proche.*

**Pierre LATOUR**  
Maire

# BUDGET 2013

F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES		% budget
	CHARGES GENERALES	86 891,00 €	28%
	CHARGES PERSONNEL	75 400,00 €	25%
	AUTRES CHARGES (Contingents & Subventions)	96 433,00 €	31%
	CHARGES FINANCIERES (Intérêts emprunts)	- €	
	Attribut <sup>o</sup> compensation TPU	27 200,00 €	9%
	Dépenses Imprévues (7,5%)	23 000,00 €	7%
	Virement à la section d'investissement	- €	
		<b>308 924,00 €</b>	

RECETTES		% budget
Produits des services	6 862,00 €	2%
Remboursement/rémunérations	- €	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>108 250,00 €</b>	<b>35%</b>
<b>DOTATIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>40 964,00 €</b>	<b>13%</b>
Autres produits de gestion * Loyers	16 000,00 €	5%
Produits exceptionnels	2 861,00 €	1%
<b>EXCEDENT N-1 Reporté</b>	<b>133 987,00 €</b>	<b>44%</b>
	<b>308 924,00 €</b>	

I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES		% budget
	Emprunts (remboursement capital)	- €	0%
	* Etudes salle municipale	27 600,00 €	36%
	* Terrains	600,00 €	1%
	* Terrains de voirie	6 000,00 €	8%
	* Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €	2%
	* Batiments (église)	29 500,00 €	39%
	* Matériels & Outillage	1 200,00 €	2%
	* Autres immobilisat <sup>o</sup> incorporelles	3 200,00 €	4%
	Dépenses imprévues	5 656,00 €	8%
	<b>75 756,00 €</b>		

RECETTES		% budget
Virement section de fonctionnement		
<b>FCTVA (récup tva/inv 2011)</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>9%</b>
Excédent de fonct. Capitalisé		
<b>EXCEDENT N-1 Reporté</b>	<b>68 556,00 €</b>	<b>91%</b>
	<b>75 756,00 €</b>	

COMPTE ADMINISTRATIF 2012	
20	L'exercice 2012 a permis de dégager un résultat brut de :
1	* 133 987 € en section de fonctionnement
2	* 68 556 € en section d'investissement

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2013		
Les taux d'imposition communaux restent inchangés en 2013		
	2012	2013
Taxe d'habitation	16,10%	16,10%
Foncier Bâti	18,91%	18,91%
Foncier Non Bâti	40,45%	40,45%

## TRAVAUX

### LE PROJET DE SALLE COMMUNALE

Le projet technique est maintenant acté. Nous avons opté pour une salle d'une capacité de 200 places assises avec office et réserves qui balayera le maximum d'activités : spectacles, repas, réunion, salle associatives ... Dans la même structure sera édifié un local communal qui nous permettra d'offrir à notre employé un garage et un stockage des matériels centralisés, lui facilitant ainsi grandement sa tâche. L'appel d'offres aux entreprises sera déposé courant septembre avec un choix rapide des intervenants. Cela nous donnera la valeur exacte de la construction pour un dépôt de dossier de subvention DETR (Dotation de l'Etat des Territoires Ruraux) au plus tard le 15 novembre 2013. La réponse de l'état ne sera connue qu'au printemps 2014. L'attribution de cette subvention conditionne la réalisation de l'équipement.

Pas de subvention ... pas de salle.

Croisons les doigts car cette construction fédérera les habitants et les associations de notre commune.

### LES TRAVAUX A L'EGLISE

Notre église, joyaux communal, subit les affres du temps.

Les chéneaux en zinc sont détériorés ce qui entraîne des infiltrations importantes au niveau du toit et des murs.



Après consultation, l'entreprise Zinc Adour a été retenue pour un montant de 29 108,88 € de travaux. La commune recevra une aide de 8 000 € du FEC (Fond d'équipement des Communes) octroyée par le Conseil Général des Landes.

Nous remercions vivement M. Lionel Causse, Conseiller Général, ainsi que les maires du canton pour leur sollicitude.

## LES ASSOCIATIONS

### LE COMITE DES FETES

Chers habitants,

C'est avec joie que depuis quelques années le comité des fêtes s'efforce de vous offrir de bons moments de fête.

Notre petite équipe de 9 membres se donne sans compter pour essayer de faire toujours mieux pour vous divertir, vous amuser et vous régaler. Heureusement, nous sommes largement aidés par nos bénévoles d'un jour !!! Que ce soit pour porter des tables, monter un chapiteau ou aider en cuisine, nous avons toujours besoin d'aide. Si vous désirez donner un peu de votre temps, venez nous voir un soir dans la semaine au fronton !

Vous trouverez dans vos boîtes aux lettres d'ici quelques jours le programme des fêtes.

En espérant vous croiser prochainement sur notre piste de danse, autour de la buvette, ou bien d'un repas, je vous souhaite, chers amis, de belles fêtes !

Mylène Darrort

### LE CŒUR DE ST BARTH

Depuis maintenant 9 ans, notre commune organise un repas « tue-cochon ».

Cette année, l'association « **LE CŒUR DE ST BART** » a été créée afin de s'occuper de cette manifestation.



Le but reste le même : il s'agit de récolter des fonds afin de faire des dons à des œuvres caritatives.

Bien entendu, l'association se propose d'organiser d'autres manifestations : au mois d'avril, un concert a eu lieu en notre église en collaboration avec « Le Chœur et les Archets de l'ADOUR ».

En 2013, l'association a versé la somme de 2459 € à la Ligue contre le Cancer : nous espérons faire mieux l'année prochaine ! Pour cela, nous comptons sur la présence des habitants du village pour d'abord, passer un agréable moment et aussi faire preuve de solidarité.

Pour toutes questions ou renseignements vous pouvez contacter Eric ARQUE .

### A.C.C.A

La dernière permanence de l'association de chasse pour la distribution des cartes 2013-2014 aura lieu le

**Samedi 7 septembre de 10h à 12h à la mairie**

### ENERGYM

La rentrée scolaire approche, mais pensons aussi à notre rentrée sportive.

L'association ENERGYM vous propose à vous mesdames et à vous messieurs des cours de step, bâtons, poids et toutes autres activités ludiques et sportives.

Sous la houlette d'un professeur agréé, les cours du lundi de 19h45 à 20h45 et du mercredi de 19h30 à 20h30 sont adaptés aux horaires des personnes actives. Venez vite nous rejoindre ou nous contacter pour plus de renseignements :

Geneviève LATOUR : 06 09 56 18 46

Christine LANDRET : 05 59 56 23 03



## UN SITE INTERNET POUR NOTRE COMMUNE

[www.saintbarthelemy40.com](http://www.saintbarthelemy40.com)

Un site Internet a été réalisé bénévolement et mis en ligne au mois de juin 2013.

Les élus de Saint Barthélemy adressent un grand merci à Cédric Collard pour l'aide à la création du site et à ses parents, résidents dans notre village, pour toutes les photos ou documents d'archives qui se trouvent dans les différentes rubriques.



Samedi 22 Juin 2013

#### PROJET VELOROUTE VOIE VERTE - EXPO et SORTIES

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une vélo route voie verte, le long de l'Adour, une concertation locale est en cours.

Une exposition est installée à la mairie jusqu'au 31 juillet.

#### Présentation

Description : Infos & Actualités sur municipale  
Retour à la page d'accueil  
Contact

Venez découvrir notre site à l'adresse [www.saintbarthelemy40.com](http://www.saintbarthelemy40.com) et plus particulièrement le montage photo qui vous fera découvrir notre commune sous tous les angles ...

## BIEN VIVRE A SAINT BARTHELEMY

La vie en collectivité est régie par des règles strictes. Nous sommes régulièrement destinataires, en mairie, de doléances pour le bruit, la vitesse, les chiens errants, les aboiements ... Nous vous demandons de respecter ces règles de bien vivre ensemble car ces conflits, au départ minimes, deviennent des querelles de voisinage sans retour :

- Respectez des vitesses modérées sur nos routes
- Gardez vos animaux et faites les taire
- Respectez les horaires pour vos travaux de bricolage et jardinage :

jours ouvrables : 8h30-12h / 14h-19h30

samedi : 8h – 12h / 15h – 19h

dimanche : 10h – 12h

## ETAT CIVIL

### Mariages

Sibille PECASTAING et Cédric PETIT - 15 septembre 2012

Carole MARESCHAL de CHARENTENAY et Brioux PUNELLE  
19 juillet 2013

### Naissances

BONIN Saïoa Carmen Joëlle - 6 octobre 2012

LE STRAT Antoine Jean-Michel Bernard - 21 octobre 2012

CORNARDEAU Mia Pauline - 22 novembre 2012

BRIDOUX Léo - 6 février 2013

ROUSSEAU Timéo - 25 février 2013

DU ROY DE CHAUMARAY Maggie - 21 mars 2013

NOUVEL Paul Xalbat Eugène – 11 juillet 2013

GONZALEZ Diego Louis – 16 juillet 2013

### **Mairie - Heures d'ouverture au public**

Lundi - Mardi - Jeudi 8h30 - 12h00

Vendredi 13h30 - 18h30

Téléphone 05 59 56 21 01

Télécopie 05 59 56 29 08

Messagerie : [mairie.saintbarthelemy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarthelemy@wanadoo.fr)

*Monsieur le Maire se tient à votre disposition pour vous recevoir. Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat ou au 06 09 30 36 61.*

**En raison des congés de notre secrétaire du 26 août au 7 septembre, une permanence sera assurée de 9h à 12h les 26 août, 29 août 2 septembre et 5 septembre.**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Les français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- pièce d'identité justifiant la nationalité française
- livret de famille

Où : mairie du domicile qui délivrera une attestation de recensement.

NB : Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens, concours publics, permis de conduire.

*Comme vous le savez, l'équipe municipale sera renouvelée en 2014.*

*Notre travail, au service de la collectivité a été sincère et ardu.*

*Nous avons certainement failli sur certains sujets et nous en sommes conscients, mais nous avons œuvré en toute transparence et humilité.*

*Je remercie chaleureusement toute l'équipe qui m'a aidé à piloter Saint Barthélemy et faire reconnaître notre village au niveau cantonal et départemental et faire dire à beaucoup de personnes : « Saint Barthélemy, un village où il fait bon vivre ».*

*Pierre LATOUR*

**Bulletin Municipal – Août 2013**

Responsable de la publication

**Mairie de Saint Barthélemy**